



Règlement de la Finale nationale du concours de gastronomie

Silver Fourchette

Lundi 4 juin 2018, Palais d'Iéna, Paris

Eléments de contexte

Silver Fourchette est un programme **national de sensibilisation à l'alimentation de toute personne de plus de 60 ans**, porté par l'association **GROUPE SOS Seniors**. Il est déployé à date sur 14 départements partenaires, et promeut une alimentation santé & plaisir. Silver Fourchette met en place sur les territoires des ateliers de cuisine, des conférences-débats, des ateliers pédagogiques, et un concours de gastronomie inter-établissements d'accueil pour personnes âgées.

Il s'agit donc d'un véritable Tour de France culinaire via une approche locale et à l'échelle des départements. Ce travail de **prévention à la dénutrition de seniors** est possible par le financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie desdits départements.

La Finale du concours de gastronomie, parrainée par **Thierry Marx**, est un événement unique et exceptionnel, puisqu'elle fait concourir des **Chefs de cuisine d'EHPAD** en trinôme notamment avec des **apprentis et élèves en formation hôtelière**. Elle est le point d'orgue de la programmation Silver Fourchette : un temps de **célébration** d'abord, de **réflexion** sur des sujets de fond, de **bilan** de l'édition 2017-2018 ensuite, et d'**annonces** !

La Finale aura lieu le lundi 4 juin 2018 au Palais d'Iéna, siège du Conseil Economique, social, et environnemental, et entend réunir dans ce lieu prestigieux **entre 600 et 1 000 invités en décroissant les univers** : candidats, établissements et professionnels, jeunes en formation, retraités, partenaires, institutions, élus !

Article 1 : Consigne générale

Chaque brigade, encadrée par le Chef de brigade (voir article 3 : Les participants), doit réaliser en trois heures d'épreuve un menu, soit un plat et un dessert, pour 4 personnes, à partir d'un panier imposé aux candidats, et sur le thème *Voilà l'été !*.

Article 2 : Période du concours

La Finale du concours de gastronomie aura lieu l'après-midi du lundi 4 juin 2018. Les candidats seront attendus à partir de 10h.

L'épreuve durera trois heures. La brigade 1 commencera à 14h (voir page 3).

Les candidats ne pourront prendre de pause durant les 3 heures d'épreuve sauf demande exceptionnelle laissée à la décision de Silver Fourchette. Une équipe encadrée par Silver Fourchette pourra répondre à leurs interrogations et éventuels besoins.

Les candidats, sauf événement exceptionnel ou personnel, doivent être présents lors de la cérémonie des prix qui aura lieu à 19h30.

Article 3 : Les participants

Les 13 brigades finalistes sont celles qui se sont qualifiées lors des finales départementales sur les 13 départements partenaires.

Les candidats doivent concourir par brigades de 3 personnes : un Chef de cuisine d'EHPAD ou Résidence Autonomie/service ou hôpital gériatrique, accompagné de deux autres personnes qu'il encadre le jour de l'épreuve.

Il s'agit d'un jeune en formation (lycée hôtelier, CFA, Maison Familiale Rurale, Formation pour Adulte, Lycée agricole) et/ou d'un volontaire gastronome : une personne non professionnelle de la restauration.

Si un Chef de brigade ne peut plus concourir, Silver Fourchette pourra proposer à un autre candidat de la finale départementale du département dont il est originaire de le remplacer.

Si un commis/volontaire gastronome ne peut plus concourir pour tout type de motif, Silver Fourchette se réserve le droit de le remplacer en concertation avec la Présidente du Jury et le comité consultatif Silver Fourchette.

Article 4 : Thème de l'épreuve

Le thème de la Finale nationale est *Voilà l'été !*, évocateur de saisonnalité et de couleurs, laissée à la libre interprétation des candidats.

Création originale

Les candidats devront réaliser un menu différent de la sélection départementale et Finale départementale.

Les candidats s'engagent à faire parvenir aux organisateurs une recette dont ils sont eux-même l'auteur et qui n'a pas été primée dans un autre concours. Aucun plagiat ne sera toléré.

Dans le cas où les organisateurs récompenseraient la recette d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, celui-ci se réserve le droit de se retourner à son tour contre le participant.

Les candidats concourent et travaillent en brigade : sauf exception, la brigade est la même que celle qui s'est qualifiée en finale départementale.

Les candidats ne pourront recevoir de conseils d'une tierce personne le jour de l'épreuve, à l'exception :

1. Du jury technique (4 membres) ;
2. Du Chef-parrain dudit département, qui pourra venir donner un conseil d'une durée de 5 minutes au bout de plus d'une heure d'épreuve.

Ingrédient-mystère

Chaque candidat est invité à ajouter – et à amener avec lui le jour de l'épreuve – un « ingrédient mystère », propre à son Département ou à sa région : un produit cher au candidat et à son territoire, pour apporter sa touche « locale ».

Ex : herbes aromatiques, épices, fromage...

Un seul et même ingrédient mystère est intégré dans le plat ou le dessert.

L'ingrédient mystère ne constitue pas l'élément principal de l'assiette et doit être utilisé en petites quantités dans le plat ou le dessert.

L'ingrédient mystère ne peut constituer un produit carné ou un poisson/crustacés. L'ingrédient mystère ne peut constituer un produit considéré comme noble.

Dans un souci d'équité, si l'ingrédient mystère choisi par le candidat ne correspond pas aux attentes ci-dessus (produit trop onéreux, par exemple), il pourra être soumis à la validation du

comité technique et consultatif Silver Fourchette. Le candidat doit indiquer dans sa fiche technique le prix de son ingrédient mystère au kilogramme.

L'ingrédient mystère sera révélé au moment de la dégustation : annonce de l'intitulé du plat ou du dessert, puis annonce de l'ingrédient mystère.

L'ingrédient mystère sera évalué de deux façons :

Par le jury technique : « Valorisation originale de l'ingrédient mystère »

Par le jury dégustation (sucré ou salé) : « mise en valeur de l'ingrédient mystère »

Le candidat s'engage à respecter les normes d'hygiène et la chaîne du froid.

Article 5 : Déroulement du concours

Avant l'épreuve

Silver Fourchette envoie aux candidats la liste des produits (fruits/légumes/viande/produits secs/économat) proposés pour le concours. Cette liste est la même pour tous les candidats. C'est à partir de cette liste que les candidats élaborent leur recette (plat et dessert) et leur fiche technique.

La volaille doit être intégrée dans le menu. Les autres produits sont proposés, mais pas obligatoires.

A titre exceptionnel, si le candidat sollicite un ingrédient qui ne figure pas parmi la liste des denrées, celui-ci sera soumis à la validation du comité technique et consultatif Silver Fourchette.

Le conseil du Parrain

Au bout d'une heure d'épreuve, le parrain du concours de chaque département passera donner un conseil oral à la brigade qu'il accompagne, et ce pour une durée de 5 minutes.

En cas d'absence d'un Chef-parrain, Silver Fourchette peut nommer un autre Chef-parrain impartial pour venir suppléer ce dernier.

Envoi des plats

Les candidats commenceront l'épreuve à intervalles de 8 minutes.

Les candidats enverront simultanément leur plat et leur dessert. Un jury dégustation salé et un jury dégustation sucré étudieront donc en même temps et séparément le menu des candidats.

Soit :

Brigade 1 : Début de l'épreuve à 14h // Envoi du plat et du dessert à 17h00

Brigade 2 : Début de l'épreuve à 14h08 // Envoi du plat et du dessert à 17h08

Etc. [...]

Brigade 13 : Début de l'épreuve à 15h36 // Envoi du plat et du dessert à 18h36

Silver Fourchette tire au sort au préalable l'ordre d'apparition des brigades.

En cas de retard de tout participant, Silver Fourchette se réserve le droit, en concertation avec la Présidente du Jury, de modifier le déroulement de l'épreuve notamment l'ordre de passage des brigades, ou de prendre tout autre décision jugée facilitatrice de la résolution d'un contretemps.

Article 6 : Composition du jury

Les membres du jury sont sélectionnés par Silver Fourchette. Comme pour les sélections départementales, 2 jurys distincts sont dédiés à la Finale nationale. Les notes du jury technique et celle du jury dégustation valent chacune pour 50% de la note finale.

Les membres du jury signeront avant l'épreuve une chartre attestant de leur impartialité.

Le jury technique

Composé de 4 professionnels, ils évalueront et accompagneront les candidats pendant les 3h d'épreuve des candidats, soit de 14h (départ de la brigade 1) à 18h36 (envoi du plat et dessert la brigade 13). Ses membres sont les suivants :

- Expert gastronomique
- Expert de l'alimentation seniors / restauration collective
- Représentants de lycée hôtelier/CFA

Le jury dégustation

Le jury dégustation se prêtera à l'exercice de 17h (envoi du plat de la brigade 1) à 18h48 (envoi du dessert de la brigade 13).

La dégustation aura lieu sous les yeux du public au fond de la salle Hypostyle et sera commentée par l'animateur dédié à l'épreuve : annonce du nom du plat (et de l'ingrédient mystère si le candidat a choisi de l'intégrer au plat), annonce du nom du dessert (et de l'ingrédient mystère si le candidat a choisi de l'intégrer au dessert).

Les membres du jury se partagent une assiette pour 2 jurés.

Le jury dégustation, afin de pouvoir apprécier les 13 plats et les 13 desserts, se divise en deux :

Jury dégustation salé (6 membres)

- Experts gastronomiques
- Expert de la nutrition des seniors
- Professionnel de la formation
- Senior

Jury dégustation sucré (6 membres)

- Experts gastronomiques
- Expert de la nutrition des seniors
- Professionnel de la formation
- Senior

Les deux jurys disposent de la même grille de notation. Le plat comme le dessert seront donc soumis à la même évaluation. La valorisation de l'ingrédient mystère sera noté soit par le jury salé, soit par le jury sucré, et ce, pour chaque brigade. Chaque membre du jury partage une assiette avec un autre membre du même jury (salé ou sucré).

En cas d'absence d'un membre du jury le jour –J, Silver Fourchette pourra nommer un nouveau membre du jury sous réserve que celui-ci signe la chartre des jurés.

Article 7 : Notation

Les candidats seront évalués par deux jurys pendant et après les épreuves selon une grille de notation fournie par Silver Fourchette.

Un premier jury technique, en cuisine, notera l'organisation, le travail en équipe, la maîtrise des techniques, les aspects nutritionnels ainsi que le dressage pendant la réalisation des plats. Le jury dégustation sera en charge d'évaluer les plats proposés à la fin de l'épreuve, notamment les saveurs, textures, cuissons et présentations. Ces deux notes seront combinées afin de permettre le classement des candidats, la note de chaque jury comptant pour 50% de la note finale. La brigade ayant obtenu la meilleure note sera proclamée vainqueur de la Finale nationale.

Les candidats s'engagent à ne pas contester l'annonce des résultats.

Article 8 : Matériel et produits

Silver Fourchette met à disposition des candidats un panier de fruits et légumes de saison, ainsi que l'économat, et un kit d'hygiène.

Les candidats s'engagent, s'il venait à manquer de telle ou telle denrée le jour de l'épreuve, à partager et mettre à disposition les produits de leur propre panier dont ils n'auraient pas besoin pour l'élaboration de leur propre recette.

Silver Fourchette, et son partenaire EuroChef, mettent à disposition des candidats les boxes et le gros matériel.

Silver Fourchette met également à disposition des candidats le petit matériel. Les candidats doivent compléter le matériel mis à disposition le jour de l'épreuve en apportant leurs propres ustensiles et doivent en informer les organisateurs.

En cas de dysfonctionnement d'un matériel mis à disposition par Silver Fourchette, les candidats s'engagent à partager et mettre à disposition le matériel en état de conformité aux profits des autres candidats.

Silver Fourchette et ses partenaires ne peuvent être tenus responsables d'un dysfonctionnement de matériel inopiné tant ils veilleront à ce qu'un tel incident ne se produise pas.

Les candidats s'engagent à retourner auprès de Silver Fourchette et ses partenaires l'ensemble du matériel qui aura été mis à leur disposition le jour de l'épreuve.

Article 9 : Transport et hébergement

Les frais de transport pour se rendre à la Finale peuvent être pris en charge par Silver Fourchette, selon les conditions indiquées en Annexe et sous réserve de l'indiquer aux organisateurs au moins 3 semaines avant la tenue de l'événement.

A titre exceptionnel, et au regard de la dimension de l'événement, Silver Fourchette prend en charge une nuit d'hôtel pour chaque membre de brigade et leur accompagnateur selon les conditions indiquées en Annexe.

Cf Annexe 1 – Règlement relatif à la prise en charge du déplacement et de l'hébergement

Article 10 : Arrivée des candidats le jour -J

Tous les membres de la brigade sont attendus à partir de 10h le jour de l'épreuve à l'entrée réservée aux Personnes à Mobilité Réduite le lundi 4 juin 2018 :

1, Avenue d'Iéna, 75016 Paris

Ils devront impérativement présenter une pièce d'identité, à l'instar de toute personne souhaitant participer à l'événement.

Silver Fourchette autorise exceptionnellement chaque membre de brigade à venir avec un accompagnateur/accompagnatrice dès 10h. Il sera demandé aux accompagnateurs de ne pas gêner la matinée de l'épreuve et son installation de quelque manière que ce soit. Silver Fourchette ne prendra pas en charge le déjeuner des accompagnateurs.

Article 11 : Droit à l'image

La participation au concours entraîne de la part des Participants les cessions de droit suivants au bénéfice de GROUPE SOS SENIORS, et de ses partenaires, à des fins de communication liée audit concours :

- en ce qui concerne les images fournies par les Participants (photographies des représentants, ou toute image illustrant leurs productions, leurs réalisations, leur exploitation, leur entreprise, leur établissement, et tout autre sujet susceptible de valoriser leur participation) : la cession porte sur l'ensemble des droits conférés par le code de la propriété intellectuelle, ainsi que le droit à l'image. Les Participants certifient par ailleurs être titulaires de l'ensemble des droits applicables en la matière, en ce compris le droit d'auteur. Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans à compter de la fourniture des images par les Participants.

- par ailleurs, les finalistes pourront être filmés et photographiés par GROUPE SOS SENIORS / Silver Fourchette lors du déroulement de la Finale du concours. Les organisateurs restent seuls juges de l'intérêt de procéder ou pas à ces enregistrements, ainsi qu'à leur utilisation. En conséquence, les Participants donnent du fait de leur participation au concours leur accord sur l'enregistrement de leur image à cette occasion et sur l'utilisation de ces enregistrements par les Organismes. Ils déclarent céder leur droit d'image nécessaire à cette utilisation et ce pour une période de 5 années à compter de leur enregistrement. Les Participants déclarent à cette fin n'être liés par aucun autre contrat portant sur leur image.

Article 12 : Informatique et Liberté

Les données à caractère personnel recueillies par Silver Fourchette., en qualité de responsable de traitement, à l'occasion de l'inscription sont nécessaires pour les finalités suivantes : l'inscription et la participation au concours, l'attribution des dotations ainsi que pour la communication d'information dans le cadre du concours.

Le défaut de communication des données obligatoires aura pour seule conséquence de ne pas permettre au candidat de participer au concours.

Les informations du candidat seront conservées pendant une durée de 5 ans. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez, à tout moment, accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, vous opposer à leur traitement pour motif légitime, vous opposer à leur communication à des tiers, en vous adressant à :

Projet Silver Fourchette
GROUPE SOS
7, boulevard Voltaire
75011 PARIS

Ou par mail : contact@silverfourchette.org

Article 13 : Presse

Les Participants ou leurs représentants peuvent être amenés à témoigner auprès des médias nationaux, locaux, spécialisés, régionaux.

Article 14 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Toute infraction à ce règlement est susceptible d'entraîner l'élimination du candidat.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. En cas de réclamation, pour quelle que raison que ce soit, les demandes devront être transmises à Silver Fourchette dans un délai de 1 mois à compter de la date de fin de la session du concours.

Article 15 : Motifs d'exclusion

Silver Fourchette se réserve le droit d'exclure de la Finale tout candidat ou son accompagnant ou participant qui présenterait un comportement excessif et/ou intolérable et/ou répressible par la loi ou qui nuirait au bon déroulement de la journée, dont notamment : état d'ébriété/sous stupéfiants, vol/dégradation volontaire du matériel.

Article 16 : Responsabilité

Tous les Participants déclarent préalablement connaître les risques liés à la pratique de la cuisine (brulures, coupures...).

Le Participant devra travailler dans le respect de l'hygiène et de la sécurité. Il devra laisser son espace de travail propre.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés par un Participant dans le cadre de la compétition et/ou lors de toute activité annexe directement ou indirectement liée au déroulement du concours, à lui-même, à un autre participant, à un tiers ou à tout matériel mis à sa disposition. L'Etablissement doit s'assurer que son assurance couvre la participation de son Participant à cet événement.

Article 17 : Modification du concours

Silver Fourchette se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participant(e)s.

Toute difficulté qui viendrait naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par le comité d'organisation de Silver Fourchette. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement. Silver Fourchette pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit. Il se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la(les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 18 : Organisateur et Partenaires

Silver Fourchette est un projet développé par GROUPE SOS SENIORS, Association de droit local, dont le siège est situé 47 rue Haute Seille – 57 000 Metz, SIREN n° 775618150, Présidé par Monsieur Alain Régnier,

L'Association **GROUPE SOS Seniors** a pour objet l'hébergement et la prise en charge diversifiées et innovantes des personnes âgées en développant des réponses adaptées à leurs besoins pour faciliter les alternatives à l'hospitalisation en développant les mesures d'aide à domicile, des habitats adaptés et des structures médico-sociales liées à la dépendance.

Elle déploie au travers d'une filière gériatrique complète son expertise du grand âge pour répondre aux défis de la dépendance et du Bien Vieillir. Le GROUPE SOS Seniors a pour objectifs de répondre aux différentes problématiques de la perte d'autonomie, s'adresser à tous les publics, y compris les plus démunis et favoriser l'autonomie, l'implication et l'utilité de la personne âgée.

Pour chaque Département partenaire, Silver Fourchette a reçu le soutien du **Conseil Départemental, de l'Agence Régionale de Santé et des membres de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).**

Annexe 1

Règlement relatif à la prise en charge du déplacement et de l'hébergement

1. Généralités

1.1. Raison social de l'organisme organisateur

SILVER FOURCHETTE
GROUPE SOS SENIORS
7 boulevard Voltaire
75011 PARIS

1.2. Champs d'application

Le présent règlement relatif au remboursement des frais s'applique aux personnes constituant les 13 brigades participantes à la finale nationale du concours de gastronomie Silver Fourchette, regroupant chacune de 3 membres : un chef et de ses deux commis.

Il concerne également les accompagnants prévus dans le cadre de cette même finale, à savoir un accompagnant par membre de brigade.

Soit une unité de 6 personnes par département partenaire ou 78 personnes au total.

Il ne s'applique pas au remboursement des frais engagés par toute personne non concernée par les deux cas-ci dessus.

1.3. Définition de la notion de frais

Sont réputés frais au sens du présent règlement les dépenses effectuées par un membre de Silver Fourchette ou un membre d'une unité départementale, dans le cadre de sa venue à la Finale nationale Silver Fourchette Edition 2017-2018 le 4 juin 2018, relatives à son déplacement et son hébergement.

1.4. Principe du remboursement de frais

Les frais sont en principe remboursés à concurrence de leur montant effectif par occasion de débours, pour autant qu'ils aient été engagés et documentés conformément aux dispositions du présent règlement.

Les frais de nature privée, engagés sans nécessité professionnelle, ne sont pas pris en charge par l'entreprise mais par le membre de l'unité départementale qui les a engagés.

2. Frais de déplacement

2.1. Principes

Les frais de déplacement sont pris en charge par Silver Fourchette, dans la limite maximale de 250€ aller-retour par membre ou 1500€ aller-retour par unité départementale, pour les transports en France métropolitaine et dans le cadre de la Finale Silver Fourchette le 4 juin 2018 uniquement.

Tout frais de déplacement depuis l'outre-mer ou l'étranger ne sera pas pris en charge par Silver Fourchette.

2.2. Déplacements en train, en avion et en car

Les frais de déplacement en train, en avion ou en car sont pris en charge par Silver Fourchette. Pour leur déplacement, tous les membres des unités départementales sont tenus de voyager en 2nde classe ou classe économique. Le voyage en première n'est pas admissible.

Silver Fourchette peut faciliter la réservation des billets via sa plateforme de réservation dédiée. Toutes les informations ainsi que les titres de transport réservé par Silver Fourchette seront envoyés par mail aux membres voyageant par train.

Les billets directement réglés par les membres des unités départementales seront pris en charge par Silver Fourchette sur présentation d'une facture émise par la structure dont dépendent ces membres.

En cas de retard et de transport manqué ou de non présentation du titre de transport, de titre de transport non composté ou d'absence de justificatif d'identité Silver Fourchette ne prendra pas en charge les frais supplémentaires occasionnés. De manière générale, Silver Fourchette ne prendra pas en charge les frais en dehors de l'achat du titre de transport.

2.3. Déplacements en taxi et en transports publics urbains

Les frais de déplacements en taxi et en transports publics urbains ne sont pas pris en charge par Silver Fourchette.

2.4. Déplacements en véhicule de location

A la condition que l'utilisation des moyens de transport publics ne soit pas appropriée aux circonstances, les frais de déplacements professionnels en véhicule de location sont pris en charge par Silver Fourchette, dans la limite de :

- 4 jours maximum de location (récupération du véhicule au plus tôt le samedi après-midi 02/06/2018 et rendu au plus tard le mardi soir 05/06/2018)
- Puissance administrative nationale : 5 CV maximum

2.5. Déplacements en véhicule privé

On considère comme véhicule privé le véhicule dont un membre d'une unité départementale est le détenteur et dont il assume l'essentiel de frais. Les frais de déplacements professionnels effectués au moyen d'un véhicule privé sont indemnisés Silver Fourchette pour autant que ce moyen de transport permette un gain de temps ou une économie substantiels

ou encore que l'utilisation des transports publics ne soit pas adaptée aux circonstances. L'indemnisation est effectuée sous forme du remboursement des frais d'essence et de péage dans la limite de 250€ aller-retour par véhicule.

- Puissance administrative nationale : 5 CV maximum

2.6. Voiture de fonction / de service

On considère comme véhicule de fonction le véhicule dont le détenteur est la structure engagée dans le Silver Fourchette Tour et dont elle assume l'essentiel des frais. La structure partenaire peut mettre à disposition des membres du personnel un véhicule d'entreprise.

L'indemnisation est effectuée sous forme du remboursement des frais d'essence et de péage dans la limite de 250€ aller-retour par véhicule.

- Puissance administrative nationale : 5 CV maximum

2.7. Stationnement

Les frais de stationnement ne sont pas pris en charge par Silver Fourchette

2.8. Mode de remboursement – déplacement en véhicule

Le remboursement des frais avancés par les membres se déplaçant en véhicule s'effectuera via les structures dont ils dépendent et uniquement par ce biais-là.

Les structures concernées devront transmettre à Silver Fourchette une facture récapitulant les frais engagés (essence et péage) et le RIB correspondant.

3. Frais d'hébergement

3.1. Principe

Les frais d'hébergement sont pris en charge par Silver Fourchette, dans la limite d'une nuit d'hôtel par membre. Cette prise en charge s'effectuera à hauteur de 120€ maximum par nuit pour une personne ou 720€ maximum par unité départementale. Une seule nuit d'hôtel étant prise en charge par Silver Fourchette, toute nuit supplémentaire sera à la charge du membre de l'unité départementale. Silver Fourchette se charge de réserver les hébergements qu'il prend en charge.

3.2. Hébergement dans un hôtel

Chaque membre, en fonction de son organisation peut choisir d'être hébergé la nuit du 03/06/2018 ou du 04/06/2018.

Pour leur confort, si les membres souhaitent séjourner une seconde nuit la veille de l'épreuve, soit la nuit du dimanche 03/06/2018, Silver Fourchette peut informer l'hôtel de ce choix et réserver, les nuits supplémentaires. Chacun des membres concernés par ce cas de figure sera tenu de régler le prix de sa nuit supplémentaire à son arrivée le soir même. Silver Fourchette ne sera pas tenu de régler les frais supplémentaires dû à l'annulation de cette nuit par les Participants.



3.3. Hébergement chez des particuliers

En cas d'hébergement chez des particuliers, sans contrepartie financière, aucune disposition ne peut être prise par Silver Fourchette.

4. Date limite de réservation

Les demandes de réservations tant au niveau de l'hébergement que du déplacement seront prises en charge par Silver Fourchette jusqu'au 26/05/2018. Au-delà de cette date, toutes modifications ou nouvelles réservations seront à la charge du membre demandeur.